

8898 8

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT PUBLIC

sous la direction de

MARCEL WALINE

Professeur à l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris
Membre de l'Institut

TOME CXVI

Double

LE CONSEIL D'ETAT PROTECTEUR DES PREROGATIVES DE L'ADMINISTRATION

(Etudes sur le recours pour excès de pouvoir)

par

Achille MESTRE

Agrégé des Facultés de Droit

Préface

de M. Jean RIVERO

Professeur à l'Université de Paris II

*Ouvrage honoré d'une subvention
du Ministère de l'Education Nationale*

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON & R. DURAND-AUZIAS

20 et 24, rue Soufflot - 75005

**D
895**

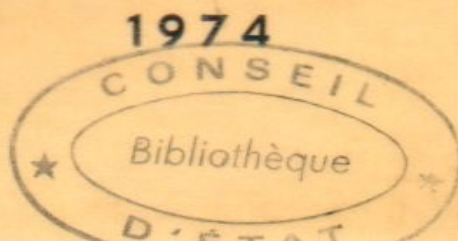


TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

<i>INTRODUCTION</i>	11
---------------------------	----

PREMIERE PARTIE

PROTECTION INDIRECTE DES PREROGATIVES DE L'ADMINISTRATION PAR AUTOLIMITATION DU CONSEIL D'ETAT	19
---	----

<i>TITRE I.</i> — Les limites générales du contrôle juridictionnel ..	23
---	----

<i>CHAPITRE I.</i> — La phase préalable à l'arrêt	25
---	----

SECTION I. — Limites de l'efficacité de la requête ..	25
---	----

SECTION II. — Limites de l'efficacité de l'instruction	40
--	----

<i>CHAPITRE II.</i> — L'élaboration de l'arrêt	45
--	----

SECTION I. — Limites de l'efficacité des moyens d'annulation	45
---	----

Sous-Section I. — Les moyens inopérants	46
--	----

Sous-Section II. — Les moyens non fondés	48
---	----

§ I. — Les formalités non-substantielles .	48
--	----

§ II. — Les principes non impératifs	50
---	----

§ III. — Les motifs surabondants	53
--	----

Sous-Section III. — Un moyen en déclin : le détournement de pouvoir	55
--	----

SECTION II. — Limites de l'efficacité de la décision d'annulation	59
--	----

Sous-Section I. — La portée directe de l'annu- lation	59
--	----

§ I. — L'ancienne subordination de l'Admi- nistration au Conseil d'Etat	59
--	----

§ II. — L'actuelle indépendance de l'Administration à l'égard du Conseil d'Etat ...	62
Sous-Section II. — La portée indirecte de l'annulation	71
<i>CHAPITRE III.</i> — L'exécution de l'arrêt	75
SECTION I. — Limites du contrôle sur l'exécution de l'arrêt	75
SECTION II. — Limites des sanctions pour inexécution de la chose jugée	77
<i>TITRE II.</i> — Les domaines privilégiés de l'activité administrative	83
<i>CHAPITRE I.</i> — Domaines à contrôle réduit	85
SECTION I. — Le contentieux économique	86
Sous-Section I. — Réduction du contrôle des motifs	86
§ I. — Contrôle de l'exactitude des motifs	86
§ II. — Contrôle de la qualification juridique des motifs	90
Sous-Section II. — Réduction du contrôle des mobiles	92
§ I. — Appréciation large de l'intérêt général	92
§ II. — Présomption de conformité à l'intérêt général	96
SECTION II. — Le contentieux technique	99
SECTION III. — Le contentieux politique	104
Sous-Section I. — Contrôle réduit sur les décrets-lois et ordonnances	105
Sous-Section II. — Contrôle réduit sur les mesures de haute police	108
<i>CHAPITRE II.</i> — Domaines sans contrôle	115
SECTION I. — La vie intérieure des services publics	116
§ I. — Absence de contrôle sur les mesures d'ordre intérieur	116
§ II. — L'attitude du Conseil d'Etat face à la vie intérieure des services publics ..	118

DES PRÉROGATIVES DE L'ADMINISTRATION	309
--------------------------------------	-----

SECTION II. — Les actes de gouvernement	120
---	-----

SECTION III. — Les décisions législatives de l'article 16	126
---	-----

DEUXIEME PARTIE

RECONNAISSANCE DIRECTE DES PREROGATIVES DE L'ADMINISTRATION PAR LE CONSEIL D'ETAT	131
---	-----

TITRE I. — Le renforcement de la liberté de décision de l'Administration	135
--	-----

CHAPITRE I. — L'élaboration de la décision administrative	137
---	-----

SECTION I. — La décision administrative peut être prise à tout moment	138
---	-----

§ I. — Les délais dans lesquels interviennent les règlements	138
--	-----

§ II. — Les délais dans lesquels interviennent les mesures non réglementaires	141
---	-----

SECTION II. — La décision administrative peut être prise sans audition des intéressés	141
---	-----

§ I. — Le domaine des droits de la défense	142
--	-----

§ II. — Le contenu des droits de la défense	147
---	-----

SECTION III. — La décision administrative n'a pas à être motivée	148
--	-----

§ I. — L'Administration n'est pas tenue de motiver ses décisions	148
--	-----

§ II. — Le Conseil d'Etat peut demander à l'Administration de lui donner les motifs de sa décision	154
--	-----

CHAPITRE II. — L'application de la décision administrative	159
--	-----

SECTION I. — Les facilités en commencement d'application de la décision	159
---	-----

§ I. — Les modalités de la publication	160
--	-----

§ II. — Les effets de la publication	161
--------------------------------------	-----

SECTION II. — Les facilités en fin d'application de la décision	162
§ I. — Les modalités de l'abrogation	162
§ II. — Les modalités du retrait	165
<i>TITRE II. — L'accroissement des moyens d'action de l'Administration</i>	173
<i>SOUS-TITRE I. — L'accroissement des moyens d'action de l'Administration en période normale</i>	175
<i>CHAPITRE I. — Extension du champ d'action de la compétence de l'Administration</i>	177
SECTION I. — Extension de la notion d'utilité publique	178
SECTION II. — Dégradation de la notion d'utilité publique	180
<i>CHAPITRE II. — Extension du pouvoir réglementaire</i> ..	183
SECTION I. — Reconnaissance d'un pouvoir réglementaire autonome	183
§ I. — Un réel pouvoir réglementaire	185
A) Existence	185
1° La réglementation des conditions d'octroi des décisions individuelles	185
2° La réglementation du contrôle de l'exécution des décisions individuelles	186
B) Limites	186
§ II. — Un pouvoir quasi-réglementaire ..	189
1° Les directives sont moins que des normes réglementaires	191
2° Les directives sont plus que des règles interprétatives	192
SECTION II. — Reconnaissance d'un pouvoir réglementaire de fait	194
§ I. — Un pouvoir réglementaire de fait par voie de circulaire	194
§ II. — Un pouvoir réglementaire de fait par voie d'acte-type	198

DES PRÉROGATIVES DE L'ADMINISTRATION	311
<i>CHAPITRE III. — Extension du pouvoir hiérarchique ..</i>	203
SECTION I. — Le pouvoir hiérarchique dans l'organi- sation du service	204
SECTION II. — Le pouvoir hiérarchique dans le fonc- tionnement du service	207
<i>CHAPITRE IV. — Extension du pouvoir de police</i>	211
SECTION I. — Extension de la notion d'ordre public	211
SECTION II. — Extension des compétences de police	213
<i>CHAPITRE V. — Accroissement des moyens d'exécution des décisions administratives</i>	219
<i>SOUS-TITRE II. — Les régimes spéciaux d'accroissement des moyens d'action de l'Administration</i>	223
SECTION I. — L'urgence	224
SECTION II. — Les circonstances exceptionnelles ..	226
A) Origines de la théorie	226
B) Effets des circonstances exception- nelles	228

TROISIEME PARTIE

ESSAI D'UNE THEORIE GENERALE DE LA PROTECTION DES PREROGATIVES DE L'ADMINISTRATION PAR LE CONSEIL D'ETAT	233
<i>TITRE I. — Raisons de la protection</i>	237
<i>TITRE II. — Moyens de la protection</i>	247
<i>CHAPITRE I. — Les méthodes du Conseil d'Etat</i>	249
SECTION I. — Le Conseil d'Etat participe à la défini- tion de la légalité	250
§ I. — La légalité jurisprudentielle	250
§ II. — Interprétation jurisprudentielle de la légalité	253
SECTION II. — Le Conseil d'Etat délimite ses pouvoirs juridictionnels	255
<i>CHAPITRE II. — La fonction du recours pour excès de pouvoir</i>	259

<i>TITRE III. — Caractères de la protection</i>	263
<i>CHAPITRE I. — Une protection variable</i>	265
SECTION I. — La qualité de l'autorité	265
§ I. — Le Conseil d'Etat immunise l'action des autorités politiques	266
§ II. — Le Conseil d'Etat accorde des pré- rogatives spécifiques aux autorités minis- térielles	267
§ III. — Le Conseil d'Etat ne protège pas les autorités para-administratives	268
SECTION II. — La nature du pouvoir	270
§ I. — Le contrôle minimum	271
§ II. — Le contrôle normal	274
§ III. — Le contrôle maximum	275
<i>CHAPITRE II. — Une protection volontaire</i>	279
§ I. — Les prérogatives d'indépendance de l'Administration	280
§ II. — Les prérogatives d'action de l'Admi- nistration	282
<i>CONCLUSION GENERALE</i>	285
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	289